



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Kigali, le 11 Mars 1972
N° 05/01/575

A Monsieur le Secrétaire d'Etat
à la Fonction Publique

à KIGALI

Réf. N° :
Annexe :
Objet :

A traiter par
Date entrée 13.3.72
N° classement 64/APP/06.1

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

J'ai le regret de vous annoncer qu'il est prouvé que Monsieur Justin Mugenzi, matricule I548, manifeste un grand mépris envers ses élèves, se moque des fonctions d'éducateur, se livre à la rivalité avec ses collègues et détourne les vivres de l'école pour son foyer.

En conséquence et par mesure d'urgence, je suis obligé de suspendre ses activités à dater de ce jour et vous propose, en référence aux articles I4, I5 et 6I du Statut des Fonctionnaires de l'Administration Centrale, de le démettre de ses fonctions au sein du Ministère de l'Education Nationale.

Le Ministre de l'Education Nationale,
Gaspard HARELIMANA, -

Copie pour information à :

- Monsieur le Président de la République à KIGALI.
- ✓ - Monsieur le Ministre Chargé des Affaires Politiques et Administratives à la Présidence de la République KIGALI
- Le Président de l'Eglise Presbytérienne à KIGALI
- Monsieur Mugenzi Justin c/o Collège Officiel à KIGALI
- Monsieur le Directeur du Collège Officiel à KIGALI



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

A faire par	
Date entrée	18/02/90
N° classement	62/442/90

N°
Adresse
Objet

Le Directeur du Collège
Kigali

Objet : ...

...

Le Directeur du Collège
Kigali

...

...

...

Ministère de l'Éducation Nationale
Kigali

A traiter par

Date entrée 14 mars 1972

N° classement 72/PPA/06.1

Kigali, le 13 mars 1972

A Monsieur le Président de la Chambre Supérieure
de Recours
C/O Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique à Kigali

Objet :

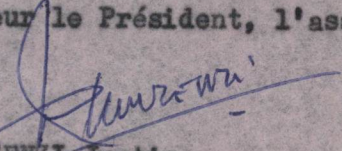
Recours à la
Chambre Supérieure
de Recours

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'introduire le recours suivant
l'article 52 du Statut des Fonctionnaires de l'Administration Centrale.

En effet, je viens de recevoir une copie de la lettre
n° 05/01/515 du 11 mars 1972 du Ministre de l'Education Nationale, dont
photocopie en annexe, adressée à Monsieur le Secrétaire d'Etat à la
Fonction Publique à Kigali. Je rejette catégoriquement les fausses
accusations portées contre moi et vous demande d'examiner d'urgence la
situation ainsi que les mesures disciplinaires proposées afin qu'elles
ne soient pas exécutées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
de ma considération très distinguée.


HUGENZI Justin
C/O Collège Officiel de Kigali

Copie pour information à :

-Son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à Kigali

✓-Monsieur le Ministre de la Coordination
des Affaires Politiques et Administratives
à la Présidence à Kigali

-Monsieur le Président de l'Eglise
Presbytérienne à Kigali

-Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale à Kigali

-Monsieur le Directeur du Collège
Officiel à Kigali

A valoir par
 Des copies
 No classement

Kigali, le 17 mars 1975

Monsieur le Président de la Chambre Supérieure
 de l'Accusé
 C/O Secrétariat d'Etat à la Fonction Publique à Kigali

Objet :
 Recours à la
 Chambre Supérieure
 de l'Accusé

Monsieur le Président,

L'Article 32 du Statut des Fonctionnaires de l'Administration Centrale
 et l'Article 1er du Règlement d'Application de l'Article 32

En effet, je viens de recevoir une copie de la lettre
 n° 05/21/75 du 11 mars 1975 du Ministre de l'Administration Centrale, dont
 l'objet est de vous adresser en annexe, une photocopie de la
 décision n° 12/21/75 du 11 mars 1975 du Ministre de l'Administration
 Centrale, relative à la réaffectation de l'Accusé à la
 fonction publique à Kigali. Je regrette que cette décision ne
 soit pas accompagnée de la décision n° 12/21/75 du 11 mars 1975
 du Ministre de l'Administration Centrale, relative à la réaffectation
 de l'Accusé à la fonction publique à Kigali.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance
 de ma haute considération et de ma haute estime.

(Signature)
 MURIELI Justin
 C/O Collège Officiel de Kigali

Copie pour information :

- son Excellence Monsieur le Président
de la République Rwandaise à Kigali
- Monsieur le Ministre de la Coopération
des Affaires Politiques et Administratives
à la Présidence à Kigali
- Monsieur le Président de l'Accusé
Rwanda à Kigali
- Monsieur le Ministre de l'Accusé
Nationale à Kigali
- Monsieur le Directeur du Collège
Officiel à Kigali

A traiter par

Date entrée 14 mars 1972

N° classement 73/PPA/06.1

Kigali, le 13 mars 1972

Objet :

Opposition mesures proposées
lettre n° 05/01/515 du
11 mars 1972.

A Monsieur le Secrétaire d'Etat à la
Fonction Publique à Kigali

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je viens de recevoir la copie de la
lettre n° 05/01/515 du 11 mars 1972 que le Ministre de l'Education
Nationale vous a adressée, par laquelle il vous a informé des fausses
accusations à ma charge et de sa décision de suspendre mes activités
à dater de ce jour en vous proposant de me démettre du Ministère
de l'Education Nationale.

Conformément à l'article 52 du Statut
des Fonctionnaires de l'Administration Centrale, je vous demanderais,
Monsieur le Secrétaire d'Etat, de surséoir l'exécution des mesures
proposées par le Ministre de l'Education Nationale afin de me permettre
de présenter ma défense auprès de la Chambre de Recours.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
d'Etat, l'assurance de ma considération très distinguée.

MUGENZI Justin
C/O Collège Officiel de Kigali.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise à Kigali
- ✓ -Monsieur le Ministre de la
Coordination des Affaires
Politiques et Administratives
à la Présidence à Kigali
- Monsieur le Ministre de
l'Education Nationale à Kigali
- Monsieur le Président de l'Eglise
Presbytérienne à Kigali
- Monsieur le Directeur du Collège Officiel de Kigali

A classer par ...

Date entrée 24/04/1972

N° classement 22/02/004

Kigali, le 13 mars 1972

Objet :

Opération de mise à jour
lettre n° 02/04/72 du
11 mars 1972.

A Monsieur le Secrétaire d'Etat à la
Fonction Publique à Kigali

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Je viens de recevoir la copie de la
lettre n° 02/04/72 du 11 mars 1972 que le Ministre de l'Administration
Nationale vous a adressée, par laquelle il vous a informé des
propositions à sa charge et de sa décision de suspendre ses activités
à partir de ce jour en vous proposant de se démettre du Ministère
de l'Administration Nationale.

Conformément à l'article 72 du Statut
des Fonctionnaires de l'Administration Centrale, je vous demande,
Monsieur le Secrétaire d'Etat, de surseoir l'exécution des mesures
proposées par le Ministre de l'Administration Nationale afin de ne permettre
de présenter sa démission après de la Chambre de Recours.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire
d'Etat, l'assurance de ma considération très distinguée.

MUHAMBI TUBIN
C/O Collège Officiel de Kigali.

Copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le
Président de la République
Rwandaise à Kigali

- Monsieur le Ministre de la
Coordination des Affaires
Politiques et Administratives
à la Présidence à Kigali

- Monsieur le Ministre de
l'Administration Nationale à Kigali

- Monsieur le Président de l'Eglise
Presbytérienne à Kigali

- Monsieur le Directeur du Collège Officiel de Kigali

Justin MUGENZI
Matricule 1548
c/o Collège Officiel
KIGALI.-

Kigali, le 15 mars 1972.

OBJET:

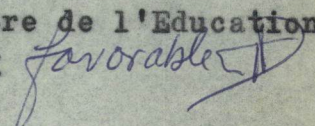
Demande de transfert.-

A Son Excellence Monsieur le Secrétaire
d'Etat à la Fonction Publique

à
KIGALI.-

✓ Sous couvrir de Son Excellence Monsieur
le Ministre de la Coopération Internationale

à
KIGALI.-

Avis de Monsieur le Ministre de l'Education
Nationale à KIGALI.- favorable 

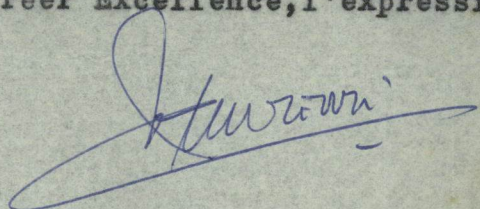
Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Suite à la lettre n°05/01/515 que le Ministre
de l'Education Nationale vous a écrite en date du 11 mars 1972 dont
une copie m'a été transmise, j'ai l'honneur de solliciter à votre
Excellence le transfert du Ministère de l'Education Nationale au
Ministère de la Coopération Internationale, conformément à l'article
24 du Statut des Fonctionnaires de l'Administration Centrale.-

Veillez agréer Excellence, l'expression de ma
très haute considération.-

copie pour informations:

- A Son Excellence Monsieur le Président
de la République à KIGALI.-
- A Son Excellence Monsieur le Ministre
Chargé de la Coordination des Affaires
Politiques et Administratives à KIGALI.-



Kigali, le 15 mars 1972.

Justin NUBUMWEI
Historien 1948
Congo Collège Officiel
K I G A L I . -

OBJET:

Demande de transfert.

A Son Excellence Monsieur le Secrétaire
d'Etat à la Fonction Publique

K I G A L I . -

Sous couvert de Son Excellence Monsieur
le Ministre de la Coopération Internationale

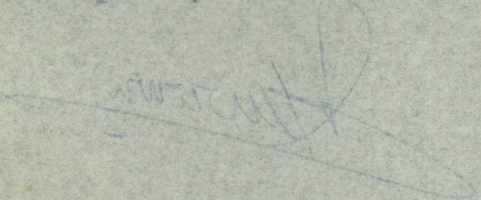
K I G A L I . -

Avis de Monsieur le Ministre de l'Éducation
Nationale à K I G A L I . -

Excellence Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Suite à la lettre n°02/01/712 que le Ministre
de l'Éducation Nationale vous a écrite en date du 11 mars 1972 dont
une copie m'a été transmise, j'ai l'honneur de solliciter à votre
Excellence le transfert du Ministère de l'Éducation Nationale en
Ministère de la Coopération Internationale, conformément à l'article
24 du Statut des Fonctionnaires de l'Administration Centrale.

Veuillez agréer Excellence, l'expression de ma
très haute considération.



Copie pour information:

- A Son Excellence Monsieur le Président
de la République à K I G A L I . -
- A Son Excellence Monsieur le Ministre
chargé de la Coordination des Affaires
Politiques et Administratives à K I G A L I . -